

Le 10 avril 2020

Votre santé est précieuse : gardez le réflexe d'appeler votre médecin pour votre suivi médical et votre traitement au quotidien

Alors que l'actualité est monopolisée par le Covid-19, les Médecins Libéraux sont aussi, en cette période de crise sanitaire, mobilisés pour **assurer au mieux la continuité des soins habituels**.

Des filières et des modalités spécifiques de prise en charge des patients présentant les symptômes du Coronavirus (toux, fièvre, maux de tête) sont désormais structurées sur le territoire breton. De ce fait, **les patients ne doivent pas céder à la psychose, et ne surtout pas mettre en danger leur santé ou celle de leurs proches en ne sollicitant pas leur médecin lorsque c'est nécessaire**.

L'Union Régionale des Médecins Libéraux bretons et France Assos Santé Bretagne s'associent pour rappeler qu'il convient de rester vigilant sur son état de santé, à tout âge et en permanence !

Depuis le début du confinement, les cabinets médicaux sont sur le pied de guerre et continuent à accueillir au mieux les patients, **dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et de sécurité** afin de réduire au maximum le risque de contamination. Il s'agit d'un enjeu de santé publique.

Pour autant, des expériences observées sur le terrain se font l'écho de personnes n'osant plus aller chercher leur traitement, prendre contact avec leur médecin pour des soins courants ou pour des pathologies autres que le Coronavirus, de peur de les déranger, d'être contaminées, ou encore d'être verbalisées en se rendant au cabinet... **L'Union Régionale des Médecins Libéraux bretons et France Assos Santé Bretagne expriment leur plus vive inquiétude à ce propos, et craignent qu'une partie de la population se retrouve en déshérence, renonçant à des soins**.

Attention à ne pas confondre report de soins avec renoncement aux soins !

Solliciter un avis médical sur ses symptômes, sans attendre la moindre aggravation, contribue à limiter les pertes de chances, éviter un retard de diagnostic, des complications évitables et à sauver des vies. C'est pourquoi les patients doivent garder le réflexe d'appeler leur médecin traitant, afin de leur faire part de leurs symptômes, sans attendre la moindre aggravation ou pire.

Le médecin indiquera alors à son patient la meilleure conduite à tenir :

- report de la consultation,
- téléconsultation qui est remboursée à 100% par l'assurance maladie,
- venue au cabinet.

N'hésitez pas à contacter votre médecin généraliste traitant, ainsi que tout autre médecin spécialiste qui vous suit habituellement. Il en va de la préservation de votre santé et de celle de vos proches !

Dr Nikan MOHTADI, Président de l'URPS Médecins Libéraux de Bretagne
Maryannick SURGET, Présidente de France Assos Santé Bretagne

PJ : flyer à destination des patients (également [téléchargeable en suivant ce lien](#))

A propos de l'URPS MLB (Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux de Bretagne) :

L'URPS MLB est une association loi 1901, qui représente les 6 000 Médecins Libéraux bretons : généralistes et spécialistes. Elle intervient au quotidien pour remplir les missions suivantes :

- Représentation dans les instances régionales et locales, dans le déploiement de projets de santé, ainsi que dans des cellules de veille sanitaire
- Accompagnement et soutien à la structuration de l'offre de soins sur le territoire, ainsi qu'à l'organisation professionnelle des médecins
- Accompagnement de la formation et de l'évolution des pratiques professionnelles des médecins libéraux
- Valorisation du développement de l'exercice coordonné des professionnels de médecine libérale, et plus largement de tous les professionnels de santé libéraux en concertation avec les autres URPS.

A propos de France Assos Santé Bretagne :

France Assos Santé est le nom choisi par l'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé afin de faire connaître son action comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

France Assos Santé Bretagne rassemble 41 associations de personnes malades, de personnes âgées et retraitées, de personnes handicapées, de familles et de consommateurs.

Afin d'œuvrer à représenter et défendre les intérêts communs de tous les usagers du système de santé, nous menons au quotidien des actions au niveau national et régional qui se répartissent autour de 4 axes prioritaires :

- **Former les représentants d'usagers** qui siègent dans les instances hospitalières ou de santé publique ainsi que d'assurance maladie, afin de les aider à jouer un rôle actif dans ces instances, en rendant leur présence à la fois reconnue et pertinente.
- **Observer et veiller** au bon fonctionnement et à l'équité du système de santé, analyser les points posant problème, définir des stratégies communes pour obtenir des améliorations dans l'accueil et la prise en charge des personnes.
- **Ecouter et Informer** les usagers du système de santé sur leurs droits en matière de recours aux établissements et aux professionnels de santé ainsi qu'aux organismes de protection sociale, ou encore de toute question juridique ou sociale en lien avec leur état de santé.
- **Communiquer** aux pouvoirs publics nos constats et nos revendications en tant qu'interlocuteur de référence pour représenter les usagers du système de santé. (page [Facebook](#))

Contacts presse :

- Olivia BRIANTAIS, directrice de l'URPS MLB o.briantais@urpsmlb.org
- Morgane GAULON-BRAIN, chargée de communication de l'URPS MLB m.gaulon-brain@urpsmlb.org
- Vanessa MARIE, Coordinatrice Régionale de France Assos Santé Bretagne vmarie@france-assos-sante.org